



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Aides et prêts : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 8464

#### Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, sur le fait que la région Nord - Pas-de-Calais n'a pas obtenu de crédit dans le cadre de la répartition financière annuelle du volet agricole des programmes d'Aménagement concerté du territoire. Une telle décision est de nature à écarter les zones fragiles du Nord et du Pas-de-Calais des moyens nécessaires à leur adaptation aux nouvelles données économiques. Ainsi privées des aides financières nationales, ces secteurs agricoles en difficultés ne pourront pas prétendre aux financements européens dans le cadre de la réforme des fonds structurels communautaires. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre en faveur des zones rurales fragiles de la région Nord - Pas-de-Calais.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de la concentration des crédits du FIDAR sur les zones les plus fragiles du territoire national (zones de massifs notamment), le contrat de plan Etat-région Nord-Pas-de-Calais ne prévoit effectivement pas de programme d'aménagement concerté du territoire (PACT) en matière rurale. Mais cela ne signifie pas pour autant que les aides financières aux filières agricoles de la région en sont absentes. Ainsi, dans le cadre du contrat de plan Etat-région, hors PACT, 109,90 MF de crédits en cinq ans ont été prévus en faveur de programmes pour l'emploi et la compétitivité dans les filières agricoles. En outre, le ministère de l'agriculture et de la forêt consacrera, hors contrat de plan Etat-région, des crédits complémentaires à la modernisation de l'économie agricole régionale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Wacheux Marcel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8464

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et reconversions

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et reconversions

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1989, page 305